



29 janvier 2015

## **Commentaires sur le projet de loi 28**

### **Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget de 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016**

La Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec apprécie l'opportunité qui lui est offerte de s'exprimer sur le Projet de loi n°28 : *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*. Plus particulièrement, nous allons aborder avec vous la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Nous avons analysé ce projet en s'appuyant sur les bases budgétaires émises par le ministère de la Famille et en tenant compte des besoins des parents utilisateurs.

Depuis 1997, avec la venue des CPE, le réseau des garderies au Québec a changé considérablement :

- Il y a eu l'augmentation grandissante des familles avec l'obtention des places en garderies à contribution réduite;
- La conversion de garderies privées vers des CPE;
- La conversion de garderies privées vers des garderies privées subventionnées;
- L'implantation de places en milieu familial en grands nombres.

Au cours de cette période les garderies privées non subventionnées ont toujours été présentes pour aider à combler les besoins des parents et soutenir le réseau.

En 2015 les familles d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes. Les besoins ont changés. Après 18 ans d'existence le réseau est à sa pleine capacité.



## Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec

Le ministère de la Famille conjointement avec le ministère des finances doit maintenant revoir le réseau avec l'ensemble des partenaires afin que le programme des garderies puisse enfin répondre aux besoins de l'ensemble des parents tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Depuis le premier jour de nos revendications en novembre 2011, nous avons dénoncé les budgets faramineux, les surplus dans les CPE ainsi que la fragilité financière du réseau en raison de la construction de nouveaux CPE. En nous basant sur les règles budgétaires et le Programme de financement des infrastructures (PFI) des CPE pour l'exercice financier 2014-2015 établies par le ministère de la famille pour les CPE nous constatons des sommes astronomiques que les contribuables doivent verser pour la construction de chacune de ses installations. Il est important de savoir qu'un nouveau CPE reçoit plusieurs millions de dollars en subvention afin de défrayer les coûts de construction, d'acquisition d'un immeuble, d'adaptation aux normes, d'amélioration locative, le réaménagement, l'agrandissement des locaux et la rénovation d'une installation. De plus, le CPE va recevoir une enveloppe pour le mobilier et l'équipement (meubles, équipement de cuisine, buanderie, le matériel de bureau, le matériel informatique, matériel éducatif et les jeux destinés aux aires de jeu intérieur). Le CPE va également bénéficier d'une enveloppe pour l'aménagement extérieur paysager, le stationnement et la pose de pelouse et de clôtures. Des enveloppes sont également données au CPE pour les jeux extérieurs, l'achat du terrain et les honoraires professionnels. Une fois construit, le CPE reçoit des subventions pour le fonctionnement (les salaires, le régime d'assurance collective et de congés de maternité, le régime de retraite du personnel, ainsi que plusieurs autres allocations prévues dans les règles budgétaires du MFA). Étant donné que le CPE est un OSBL, celui-ci reçoit un remboursement de la TPS et la TVQ et une exemption des taxes foncières dans la municipalité en raison du pacte fiscale. Si l'on additionne tous les montants subventionnés par l'état dans un CPE, chaque place coûte 190 \$ par jour.

Les garderies privées non subventionnées sont déjà partenaire avec le MFA en détenant un permis et soumis aux même lois et règlements que les autres partenaires à la seule différence et celle-ci est importante, des règles budgétaires allouées par le MFA.



## Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec

Suite à la demande de l'ex-ministre de la Famille Mme Nicole Léger, nous avons produit l'enquête qui s'intitule « Portrait des services de garde non subventionnées du Québec ». Cette enquête a été effectuée en collaboration avec le ministère de la Famille et la Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec. Pour lancer notre réflexion et bien résumer l'objectif de cette nouvelle mesure, considérant la conjoncture économique actuelle, nous devons maximiser l'offre de service dans le réseau des garderies éducatives et répondre ainsi aux besoins des familles du Québec aujourd'hui.

C'est d'ailleurs le rôle qu'offrent nos services de garde auprès des enfants qui fréquentent nos installations. Ce sont des services qui répondent aux plus hauts standards de qualité, des services qui respectent la réglementation en vigueur, notamment en ce qui a trait à l'obligation d'offrir des infrastructures sécuritaires, un programme éducatif à l'enfance et répondre aux lois et aux règlements du ministère.

Les garderies privées subventionnées ou garderies privées non subventionnées investissent des grosses sommes d'argent, parfois plus d'un million de dollars pour la construction d'une installation. Chacune de ces sommes sont investies personnellement par le propriétaire de la garderie, bien sûr avec des partenaires comme les banques et les caisses. Ce sont des entrepreneurs, pour la majorité, des femmes, qui ont à cœur les enfants et la satisfaction de leurs clientèles, c'est-à-dire les parents.

Il est donc évident que les services de garde québécois – CPE, garderies privées subventionnées et garderies privées non subventionnées – offrent déjà l'encadrement souhaité aux enfants. La vraie question est maintenant de savoir comment nous pourrions maximiser les places et répondre le plus équitablement auprès des parents du Québec qui recherchent encore aujourd'hui des installations à contribution réduite ?

Au cours de la dernière année le réseau de garde au Québec a atteint une maturité. Nous voyons clairement un phénomène de déplacement d'enfants vers des installations plutôt que vers des places vacantes en milieu familial. Les parents préfèrent payer une somme plus importante pour le bien-être de leurs enfants et opter pour une place en installation plutôt qu'en milieu familial. Actuellement, les listes d'attente des CPE sont composées de nos enfants dans nos installations non subventionnées ainsi que les enfants présentement dans un service de garde en milieu familial, même si celui-ci est à 7.30 \$.



## Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec

La véritable problématique tient au fait que les familles veulent des places à contribution réduite. Les familles ne veulent pas payer une grosse somme d'argent au quotidien.

Avec le retrait des places fantômes qui coutent aux contribuables 280 millions \$ par année, le gouvernement pourrait faire la conversion, avec cette enveloppe budgétaire de tout près de 280 garderies privées non subventionnées à 80 places, ce qui représente plus de 23,000 enfants. Ils y a des milliers de places dans les garderies privées non subventionnées qui pourraient répondre aujourd'hui aux besoins des familles.

En ce qui a trait à la modulation des tarifs de garde une grande majorité de parents sont prêt à payer jusqu'à 10\$ par jour pour avoir ce service. Par contre, avec l'ajustement du côté fédéral, le coût est malgré tout plus élevé pour les parents qui occupent une place dans une garderie privée. Mais, arrêtons de faire de la spéculation avec différentes tarifications des garderies privées non subventionnées, le vrai montant est bien au-delà de 35 \$ par jour pour être en mesure de bien répondre aux exigences du MFA.

Le dernier ajustement du remboursement anticipé fut en 2010. Les parents, tout comme les garderies, ont eu des augmentations du coût de la vie considérables. Pour faire suite à l'enquête des garderies privées non subventionnées, le coût minimal d'une place en garderie est de 47 \$ par jour pour rencontrer les frais d'opération et les salaires des éducatrices. Nous sommes en bas du prix d'une place dans un service subventionné. Également, pour le remboursement anticipé, un dépôt des sommes pourrait être versé dans les garderies détenant un permis afin de minimiser les arriérages des comptes clients. Actuellement, plus de 81% des parents accusent un retard pour les frais de garde.

### **Résultat**

Nous pouvons affirmer que les places en service de garde ont atteint une certaine maturité et que la demande de places en milieu familial est en déclin au Québec. C'est certainement une piste à approfondir. Une bonification de l'aide gouvernementale dans les garderies privées non subventionnée serait une mesure incitative intéressante au même titre que les garderies privée subventionnée existante.



## Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec

Les parents dans les milieux urbains préfèrent clairement les services de garde en installation. Dans les régions plus éloignées ayant un grand territoire, la garde en milieu familial est comblée. Les services de garde en installation, ont l'avantage d'offrir déjà des infrastructures conformes et de répondre à un ensemble de normes liées à la qualité.

Plutôt que de développer de nouvelles places dans les CPE, d'engager de nouveaux investissements et de construire de nouvelles installations, nous croyons qu'il serait plus judicieux d'utiliser encore davantage le réseau des garderies et d'inclure tous les partenaires.

### **Conclusion**

Nous reconnaissons tous que le Québec a su développer un réseau de garderies de qualité, appliquant des normes élevées et offrant des services éducatifs adaptés. Le développement de ce réseau est maintenant complété.

Maintenant, il faut éviter de fragiliser le réseau de garderie que nous avons bâti ensemble en construisant de nouvelles installations, souvent à proximité d'une garderie privée non subventionnée. Dans la conjoncture économique actuelle du Québec La Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec est d'accord et demande :

- La modulation des tarifs de garde. Les parents veulent avoir un réseau ÉQUITABLE aujourd'hui. Avec la modulation, le gouvernement fera en sorte que le réseau sera un peu plus équitable entre les familles.
- La conversion des garderies privées non subventionnées existantes depuis janvier 2012. Les garderies sont déjà construites et en service. Elles peuvent être évaluées selon les critères établis.
- Le retrait de 15% des places en milieu familial lors de la première année. Les places en question sont d'ailleurs inoccupées mais malgré tout présentement financé à grand coûts par les contribuables.

-



**Coalition des garderies privées  
non subventionnées du Québec**

- Alléger le fardeau fiscal des parents avec l'augmentation du remboursement anticipé qui devrait être revu à la hausse de 9135 \$ (35 \$) à 12267 \$ (47 \$)
- Le dépôt des chèques du remboursement anticipé aux garderies privées non subventionnées détenant un permis du MFA.

Il est temps, avant d'envisager la construction de nouvelles infrastructures de s'assurer de compléter le développement du réseau de garderies déjà existantes et d'offrir à chaque famille, un accès à des places subventionnées et équitables avec la participation des garderies privées non subventionnées.

Les québécois sont fiers de leurs services de garde et nous devons d'abord nous assurer de combler la demande des parents. À l'origine la création du réseau québécois de services de garde visait à offrir à toutes les familles un service de Qualité, Équitable Uniforme, Sécuritaire et Accessible à tous les enfants aujourd'hui.

Marie-Claude Collin

Présidente, Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec

Line Fréchette

Vice-Présidente, Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec

## Comparable des sommes d'argent dans les différents réseaux de garde au Québec

Garderie 80 places 260 jours/ année	CPE	Garderie Privée Subventionnée	Bureau coordonnateur Milieu Familiale 6 enfants	Garderie Privée Non Subventionnée
<b>Frais de garde et éducation</b>	61.86\$poup. = 241 254\$ 39.80\$ 18+mois =672 620\$	59.39\$poup. = 231 621\$ 38.20\$ 18+mois = 645 580\$	27.57x 6 = 43 009\$ 10.41\$ + par poupon	
<b>Contribution parents</b>	7.30\$ = \$151840	7.30\$ = 151840\$	7.30\$ = 11 388\$	42.00\$poup = 163 800\$ 37.00\$18+mois=625000\$
<b>Frais généraux</b>	60 enfants 2476.25\$ Enfants add. 1609.55\$ Total : 180 766\$	2366.05\$ x 80 enfants 189 284\$		
<b>Annuelle</b>	1 246 480\$	1 218 325\$	54 397\$	788 800\$
<b>Subvention régime ass. coll. Et congés de maternité Subvention Régime de retraite</b>	4 % masse salariale			
<b>Allocation supplémentaire</b>	Permettre à la garderie ou CPE à satisfaire les exigences du MFA			
<b>Allocation exemption parentale</b>	Pour les parents qui sont exempté de paiement			
<b>Allocation CSSS</b>	Entente avec le CSSS pour du soutien ou de l'aide			
<b>Subvention pour projet d'investissement</b>	Pour la réalisation de projet d'amélioration en infrastructure			
<b>Optimisation des services</b>	Si un manque d'enfant			
<b>Allocations supplémentaires</b>	Allocation pour l'exemption de la contribution parentale			
<b>Enfant milieu défavorisé</b>	Allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé			
<b>Subvention annuelle pour Bureau Coordonnateur</b>			17 000 places 903 082\$	
<b>Construction de CPE</b> Les subventions diffèrent selon le modèle choisi	957 437\$ Financement des infrastructures			